



**Anchois**  
*Engraulis encrasicolus*  
Pages 18-19

TAC européen d'anchois par zone et par année

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Zone VIII	33 000	33 000	30 000	5 000	0	0	0	7000	<b>15 600</b>
Zones IX, X Copace 34.1.1.	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 00	<b>6 800</b>

### Si abondant... et si rare

En Europe, **trois stocks** distincts d'anchois (*Engraulis encrasicolus*) sont ciblés par les pêcheurs : le stock du **golfe de Gascogne** ; le stock au **large du Portugal** ; le stock de **Méditerranée**. Les migrations de ce petit pélagique sont peu connues à ce jour. La petitesse et la fragilité de ce poisson argenté rendent son marquage difficile.

• **Le stock d'anchois adultes de l'Atlantique**, selon les chiffres de l'Union européenne, a chuté de 120 000 tonnes en 2000 à 15 000 tonnes en 2005. Le suivi conjoint des scientifiques et des pêcheurs a mis en lumière, ces dernières années, la **grande faiblesse du stock du golfe de Gascogne**. L'UE a instauré, en juillet 2005, la fermeture de la pêche dans le golfe de Gascogne. La pêche a été réouverte en mars 2010 avec un TAC de 7 000 tonnes. **Le TAC de juillet 2010 à juin 2011 a été réévalué à 15 600 tonnes. Le stock semble bénéficier de très bons recrutements (2009, 2010) et le TAC à partir de juillet 2011 devrait être supérieur au précédent. A noter que le nouveau calendrier de gestion de la pêcherie proposé par le CCR Sud, va de juillet d'une année à juin de l'année qui suit.**

**Dans la division IX en face du Portugal**, exploitée par les Portugais et les Espagnols, en raison du déclin du stock la recommandation des scientifiques prévoit la réduction du TAC de 15%, ce qui porterait le niveau des captures à 6 800 tonnes.

• **En Méditerranée**, l'anchois, tout comme les autres ressources halieutiques (sauf thon rouge), n'est pas soumis à quota ; les situations sont variables selon les zones mais dans l'ensemble les scientifiques recommandent de ne pas intensifier l'effort de pêche.

### A retenir

- ✓ Les stocks de ce petit poisson pélagique, très sensible aux variations de son écosystème, subissent de très fortes fluctuations qui rendent leur gestion difficile.
- ✓ En France, la principale technique de pêche est le chalut pélagique. En Espagne, on utilise la senne.
- ✓ La pêche, interdite depuis 2005, a été ré-ouverte en mars 2010. La fermeture de la pêche pendant plusieurs années a permis la restauration du stock et l'amélioration nette des niveaux de recrutement.
- ✓ En Méditerranée, les scientifiques recommandent de ne pas intensifier l'effort de pêche.
- ✓ Cette espèce peut être recommandée, mais n'oubliez pas sardines et chinchards pour les marinades.



**Anguille**  
*Anguilla anguilla*  
Pages 20-21

### Proche de l'extinction

En décembre 2010, le Comité sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages, assistant la Commission pour l'application de la Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), a décidé de prolonger l'interdiction d'exportation et d'importation des anguilles européennes. A également été discutée la possibilité de reclasser l'anguille européenne dans les annexes de la CITES, en la faisant passer de l'annexe II à l'annexe I, ce qui lui ferait bénéficier d'une protection accrue.

*En 2009, la France a importé 73 tonnes d'anguilles vivantes et 71 tonnes d'anguilles fumées ; la Belgique a importé 585 tonnes d'anguilles vivantes et 59 tonnes d'anguilles fumées. Les exportations françaises totales se sont élevées à 362 tonnes pour un prix moyen de 28,40€/kg. Les consommateurs du nord de l'Europe, notamment des Pays-Bas, sont les plus grands amateurs de cette espèce, consommée entre autres fumée à chaud.*

*L'anguille est inscrite à l'Annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction). Des négociations en cours (année 2011) pourraient la faire passer à l'Annexe I.*



## Bar

*Dicentrarchus labrax*

Pages 22-23

### De pêche ou d'élevage

Plusieurs techniques de production participent à l'approvisionnement du marché français.

Le **bar sauvage** peut être capturé à la ligne de traîne, à la palangre, au filet, à la senne ou au chalut pélagique, et au lancer pour les pêcheurs amateurs. La production de pêche professionnelle française s'élevait à **5 200 tonnes en 2008**. Les captures des plaisanciers sont interdites à la vente.

L'**élevage** de cette espèce à forte valeur marchande s'est développé dans les années 80, pour atteindre quelque **138 000 tonnes en Europe en 2008** (y compris la Turquie). En France, la production de bars d'élevage s'élève à 4 000 tonnes. Elle est pratiquée en cage flottante ou en bassin à terre.

### Des stocks sains

Malgré le caractère incomplet des données scientifiques (méconnaissance de la délimitation des stocks et du niveau de mortalité par pêche) et économiques (captures des professionnels et des plaisanciers) disponibles, il semble que les 4 à 6 stocks de bar (quelques doutes subsistent sur le nombre de stocks) qui évoluent en Atlantique Nord-Est soient sains. Par ailleurs, le réchauffement climatique serait favorable à la croissance des bars et à leur recrutement. Selon le CIEM, en l'état actuel des connaissances des différents stocks européens, les populations de bar peuvent supporter sans risque les niveaux actuels d'exploitation. **En zone Manche, la population jouit de bons recrutements depuis plusieurs années. Dans le golfe de Gascogne, les indices seraient plutôt bons mais certains métiers (ligne notamment) souffrent de baisse de rendement.**



## Baudroie

*Lophius piscatorius - Lophius budegassa*

Pages 24-25

### Mer Celtique et golfe de Gascogne

Les stocks de baudroies font l'objet de suivis depuis les années 80. Cependant, les données concernant les captures réelles, les rejets et le niveau de biomasse de reproduction font défaut.

- **En mer Celtique, Ouest Ecosse et golfe de Gascogne** (zones CIEM VII b-k et VIII a-b), zones les plus riches en baudroies, l'état des stocks n'est pas connu. Cependant, l'effort de pêche sur la **baudroie commune** est supérieur à celui recommandé pour atteindre le RMD ; celui sur la **baudroie rousse** est compatible avec une exploitation durable. En l'absence de données complètes et fiables les scientifiques recommandent de ne pas augmenter l'effort de pêche.

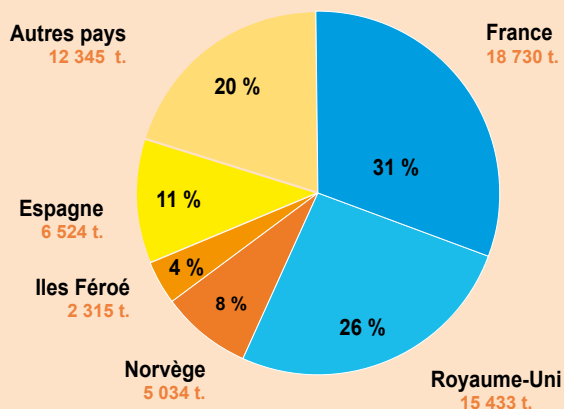
Dans ces zones, baudroie commune et baudroie rousse font l'objet d'un TAC commun. L'absence de distinction entre les deux espèces, au débarquement et dans les statistiques, ne facilite pas l'adoption de meilleures mesures de gestion. Sur ces deux espèces, les juvéniles sont peu épargnés et les engins peu sélectifs.

- **En mer du Nord et mer de Norvège** (zones CIEM IIa, IIIa, IV et VI), **seconde région la plus productive**, les faibles connaissances de la biologie de l'espèce et le manque de données détaillant les performances des pêcheries empêchent les biologistes de dresser un bilan précis de l'état des stocks et d'apprécier le niveau d'exploitation. Les scientifiques recommandent de ne pas augmenter l'effort de pêche.

Les baudroies ne sont pas assujetties à une taille marchande minimale. Le CIEM recommande cependant une baisse des captures des petites baudroies, **avec un poids de débarquement supérieur à 500 g.**

La baudroie des États-Unis, **Lophius americanus**, vit dans les eaux orientales de l'Amérique du Nord. Son exploitation s'est intensifiée au cours des années 1990 pour culminer à 28 000 tonnes en 1997. Actuellement, le stock, dans les deux zones bénéficiant d'une gestion distincte, serait surexploité à un niveau qui ne met cependant pas la ressource en danger. Les importations françaises de baudroies américaines fraîches et surgelées se sont élevées à 600 tonnes (filet) en 2009.

### La production européenne de baudroies, en 2008 (en tonnes)



Source : FAO Fishstat



**Cabillaud**  
*Gadus morhua*  
Pages 26-27

## Gestion des stocks

Plusieurs stocks distincts fréquentent l'Atlantique Nord-Est, première zone d'approvisionnement du marché européen : le stock des **eaux littorales de Norvège** (sous-zones CIEM I et II), le stock du **Nord-Est Arctique**, le stock **d'Islande**, le stock **des îles Féroé**, le stock de **la mer du Nord**, le stock de **la mer Baltique**, le stock **d'Écosse de l'Ouest**, le stock de **la mer d'Irlande**, le stock de **la mer Celtique**.

- Le stock des **eaux littorales de Norvège** (sous-zones CIEM I et II) souffre d'un recrutement faible et la population de reproducteurs serait l'une des plus basses historiquement observée. La mortalité par pêche est inconnue. Les données décrivant les prélèvements par la pêche récréative font défaut. **Les scientifiques recommandent un arrêt de la pêche.**
- Le stock de **Nord-Est Arctique** jouit d'une capacité de reproduction saine et son niveau actuel d'exploitation est considéré comme durable. **La pêche illégale, connue sur cette zone dans les années passées, a été réduite à un très faible niveau.**
- La productivité du **stock d'Islande** (sous-zone Va) est faible, mais les perspectives sont positives pour 2013-2015. Le stock est aujourd'hui exploité à un niveau supérieur à celui qui donnerait de meilleurs rendements (surexploitation de croissance), mais il n'est pas en danger. **Le plan de gestion est considéré en accord avec l'approche de précaution.**
- La capacité reproductive du stock **du plateau des Îles Féroé** (Vb1) est faible. Ce stock souffre de surpêche. **Le CIEM recommande un niveau de capture inférieur à 16 000 tonnes.**
- Le stock de la **mer du Nord** et de **Manche Est** (sous-zones IIIa, IV et VIId) souffre de surpêche et d'une capacité de reproduction réduite. Après une forte mortalité par pêche jusqu'en 2000, un faible stock de reproducteurs et un recrutement très en dessous de la moyenne, ce stock a fait l'objet d'un plan de restauration en 2004, adopté par l'Union européenne ; depuis cette date, la quantité de reproducteurs augmente légèrement mais reste encore très en dessous des limites de sécurité. Un plan de gestion a été adopté par la Norvège et l'Union européenne en décembre 2008, en accord avec l'approche de précaution demandée par le CIEM dans son évaluation 2009. **Ce plan de reconstitution est en accord avec l'approche de précaution.**
- Le diagnostic concernant le stock de la **mer Celtique** n'est pas précis (données insuffisantes), mais est caractérisé par un recrutement encore bas. **Le niveau de capture est supérieur à l'exploitation correspondant au RMD.**
- Le stock de la **mer Baltique** a fait l'objet d'un plan de reconstruction en 2007. **La biomasse reproductive et le recrutement sont à leurs plus bas niveaux historiques.**
- Le stock d'**Écosse de l'Ouest** souffre de capacité reproductive réduite, le CIEM recommande l'arrêt des captures pour l'année **2011**.
- Le stock de **mer d'Irlande** est exploité à un niveau non durable. **Le plan de gestion mis en place en 2008 n'est pas en accord avec une approche de précaution.** Le CIEM recommande une suspension des captures.

## A retenir

- ✓ Les stocks de l'Atlantique Nord-Est sont surexploités, hormis les stocks les plus septentrionaux (stock Nord-Est Arctique et stock islandais).
- ✓ Evitez les achats de cabillaud (*Gadus morhua*), sauf ceux provenant du Nord-Est Arctique et d'Islande.
- ✓ Il est recommandé de se tourner vers des espèces de poisson blanc issues de pêcheries durables, comme le colin d'Alaska ou le lieu noir.
- ✓ Trois pêcheries de *Gadus morhua* ainsi qu'une pêcherie de cabillaud du Pacifique *Gadus macrocephalus* sont certifiées MSC.

## Élevage

Depuis quelques années, au Royaume-Uni et en Norvège, des fermes d'élevage produisent du cabillaud. A ce jour, la production et les exportations sur nos marchés sont faibles, mais le développement de cette activité et l'importance du cabillaud d'élevage dans nos approvisionnements sont amenés à croître.

La production de cabillaud d'élevage en Norvège s'est élevée à 21 000 tonnes en 2009. La faiblesse des cours offerts pour cette espèce au cours de l'hiver 2008/2009 et tout au long de l'année 2009 a sévèrement affecté la viabilité économique de plusieurs élevages.



## Chinchard

*Trachurus trachurus - Trachurus mediterraneus*

Pages 28-29

Stock Mer du Nord (en tonnes)	Stock Nord	Stock Sud	Stock Ouest
Recommandations CIEM 2011	-	<25 000 t	181 000 t*
TAC 2010	47 000 t	31 100 t	185 000 t
Captures 2009	44 000 t	26 000 t	139 700 t

\* Conformément au plan de gestion - Source : CIEM



## Colin d'Alaska

*Theragra chalcogramma*

Pages 30-31

### Stocks américains

Les captures mondiales de colin d'Alaska sont passées d'environ 7 millions de tonnes à la fin des années 80 à 3 millions de tonnes ces dernières années. Ce déclin est dû, entre autres facteurs, à la surexploitation de certains stocks.

Le TAC (appelé le ABC en américain pour Acceptable Biological Catch) du stock de la mer de Béring orientale, le plus important de tous les stocks américains (> 80 % de l'ensemble), est revu à la baisse depuis plusieurs années consécutives, passant de 1,5 million de tonnes en 2006 à 1 million de tonnes en 2008 et 815 000 tonnes en 2009. Des signes positifs de recrutement ont été observés et le TAC a été établi à 1 252 000 tonnes en 2011.

Le plan de gestion des pêcheries comprend des mesures telles qu'un système de licence, un nombre limité de pêcheurs autorisés à prendre part à la pêche, un quota, des périodes de pêche, des zones fermées, des obligations de déclarations de captures, des règles en matière d'engins de pêche autorisés et de prises accessoires, des contrôles menés par des observateurs.

De plus, des règles spécifiques sont mises en place pour réduire la concurrence que les chalutiers font aux lions de mer, mammifères marins en danger qui se nourrissent de cette espèce.

### Stocks russes

Les stocks russes de l'Ouest Béring et de la mer d'Okhotsk sont considérés en bon état ; le TAC est de 1,7 million de tonnes (année 2010).

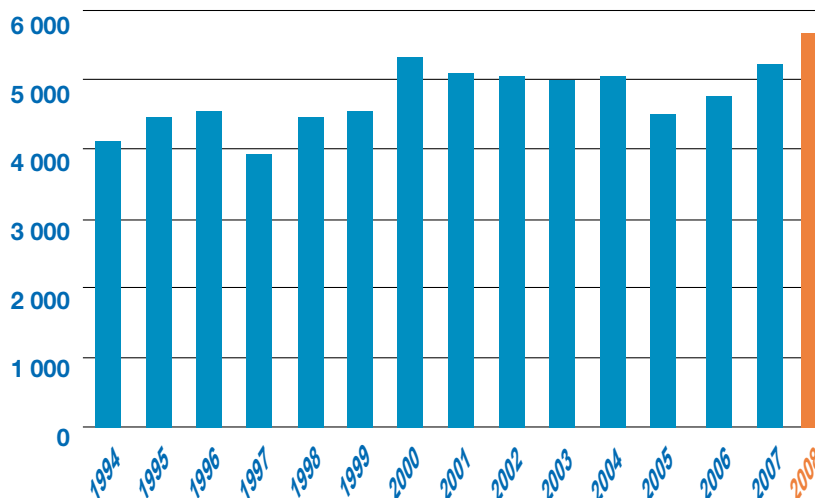


## Congre

*Conger Conger*

Pages 32-33

### La production française de congre (en tonnes)



Source : DPMA

Donnée 2008 : 5 754 tonnes

La production de congre est stable.



## Dorade et daurade

*Famille des sparidés*

Pages 34-35

### Pas de plan de gestion spécifique

Les sparidés sont souvent capturés en association avec d'autres espèces dans le cadre de pêcheries mixtes. Ils ne font pas l'objet de plan de gestion spécifique. Les petits métiers font cependant l'objet d'une réglementation spécifique dans le cadre des prud'homies de Méditerranée. L'état des stocks est mal appréhendé. Les espèces qui ont retenu le plus l'attention des scientifiques sont le griset, la daurade royale et la dorade rose.

- Le **gris** est présent du nord de l'Écosse au Sénégal. Avec plus d'un tiers des tonnages débarqués à Granville, Cherbourg et Port-en-Bessin, c'est un poisson typique de la Manche. Cette espèce à chair molle est peu prisée. Elle fait l'objet de retrait important (382 tonnes, soit 11,3% des ventes dans l'ensemble des criées françaises en 2009).
- Les populations de **daurade royale** seraient en augmentation dans les eaux côtières de l'Atlantique baignant l'Europe de l'Ouest. La taille minimale de commercialisation dans les eaux de Méditerranée est fixée à 20 cm.
- Les stocks de **dorade rose** sont épuisés en zones VI, VII, VIII, et stables en zone IX.
- Les stocks de **petits sparidés** en Méditerranée sont pleinement exploités.



## Eglefin

*Melanogrammus aeglefinus*

Pages 36-37

L'églefin est un poisson démersal qui vit entre 50 et 300 mètres de profondeur. Il acquiert sa première maturité sexuelle vers l'âge de 4 ans chez le mâle et 5 ans chez la femelle, alors qu'elle mesure entre 33 cm et 46 cm selon sa localisation, et qu'elle pèse environ 1,5 kg. L'églefin fait l'objet d'une importante pêche ciblée. Ce gadidé est principalement capturé au chalut de fond, au filet droit et à la palangre. Les Britanniques sont de loin les premiers producteurs européens avec un quota de 28 766 tonnes en 2011 sur un TAC européen de 48 825 tonnes.

### Pêche durable

Les derniers avis du CIEM concluent que :

- les stocks d'églefin de la **mer du Nord**, du **Kattegat** et du **Skagerrak** jouissent d'une pleine capacité de reproduction et sont exploités de manière durable ;
- le stock de la **zone Va** (Islande) risque de ne plus être exploité durablement, avec une baisse de la biomasse de reproduction. Les scientifiques recommandent un quota inférieur à 51 000 tonnes pour l'année 2011.
- le stock **Ouest Ecosse** (VIa) est surexploité. Le stock souffre d'une capacité reproductive réduite. Le CIEM recommande une fermeture de la zone à la pêche en 2011. Les captures sont caractérisées dans cette zone par des rejets très importants (50%).
- le stock du **Nord-Est Arctique** est exploité de manière durable et la pêche illégale y a été fortement réduite.

La pêche à l'églefin fait l'objet d'un ensemble de mesures de conservation :

- un **TAC de 57 000 tonnes en 2011** ;
- une **taille minimale de commercialisation** fixée à 30 cm dans l'ensemble des zones sauf dans le Kattegat et le Skagerrak où elle est de 27 cm ;
- depuis janvier 1997, les chaluts utilisés en mer de Barents et dans les eaux du Spitzberg doivent être équipés d'une **grille d'échappement** pour les juvéniles.

### A retenir

- ✓ Les stocks d'églefin de mer du Nord, du Kattegat, du Skagerrak et du Nord-Est Arctique sont plutôt sains et le niveau actuel d'exploitation est considéré durable.
- ✓ Evitez les églefins provenant des stocks d'Islande et d'Ouest Ecosse.
- ✓ L'églefin représente un substitut de qualité aux espèces de poisson blanc dont les stocks sont fragilisés (cabillaud, merlu...).
- ✓ Trois pêcheries d'églefin sont certifiées MSC.



## Empereur

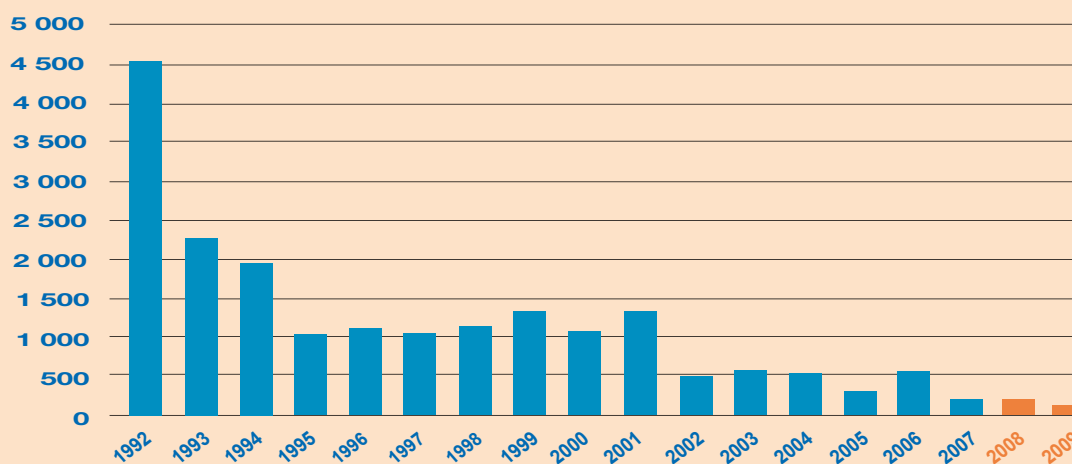
*Hoplostethus atlanticus*  
Pages 38-39

### Arrêt de la pêche

Aujourd'hui, en **Atlantique Nord-Est**, origine de nos approvisionnements, les CPUE (Captures Par Unité d'Effort) – indicateur de rendement de l'activité pêche – ont chuté, ce qui est un signe fort de surexploitation de la ressource.

En raison de sa faible productivité biologique et sous l'effet d'une surexploitation, les stocks d'empereur ont rapidement décliné. Les populations d'empereur de l'Atlantique Nord-Est ne pouvant plus supporter d'effort de pêche, la Commission européenne a interdit la pêche de cette espèce en 2010. Cette interdiction a été reconduite pour 2011 et 2012 (TAC 0).

### Production française d'empereur (en tonnes)



Source : DPMA



**Espadon**  
*Xiphias gladius*  
Pages 40-41

## Situation variable selon les stocks

Les données font défaut pour apprécier l'état de la ressource de ce grand migrateur.

- Le stock d'**Atlantique Nord** serait proche du rendement maximal durable (RMD) selon les données officielles.
- Le stock d'**Atlantique Sud**, semble sain et exploité durablement avec des captures inférieures au RMD.
- Sans souffrir de surexploitation, le stock de l'**océan Indien** serait exploité à un niveau non optimal avec des captures supérieures au RMD. **En raison d'une pression de pêche trop intense, le stock est en déclin dans certaines zones (Sud-Ouest de l'océan Indien).**
- Le stock du **Pacifique Sud-Est** et **Sud-Ouest** souffre actuellement d'un faible recrutement et le risque d'une pêche au-delà du RMD existe.
- Le stock du **Pacifique Nord-Est** ne souffre pas de surexploitation.

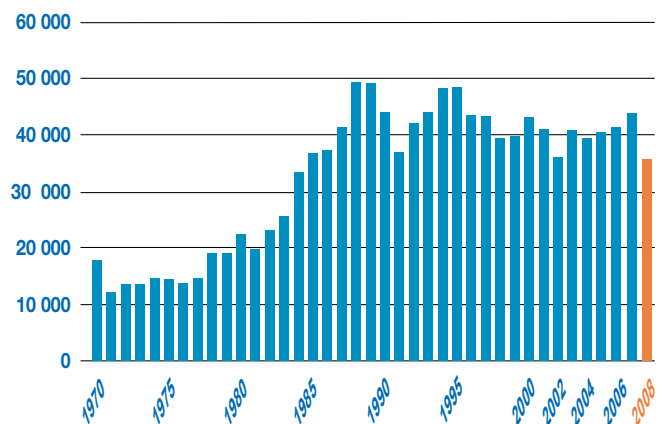
• En **Méditerranée**, la pêche à l'espadon se situe au-dessus du RMD et est caractérisée par la capture de nombreux immatures (les individus de moins de trois ans représentent 50 à 70 % des prises). La réduction de ces prises de juvéniles est fortement recommandée. Il est recommandé aux pêcheurs de réduire ces captures de juvéniles en modifiant leurs pratiques de pêche.

La CICTA (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique) recommande l'arrêt des captures du 1er octobre au 30 novembre.

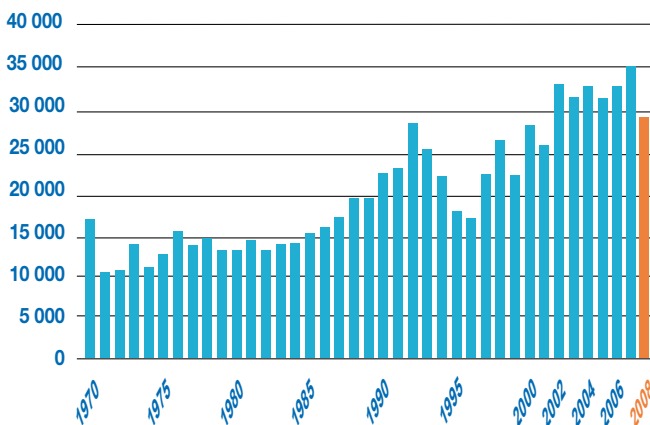
Les captures d'espadon sont régulièrement associées à des prises d'espèces non désirées (poissons rares, mammifères marins...).

## La production d'espadon (en tonnes)

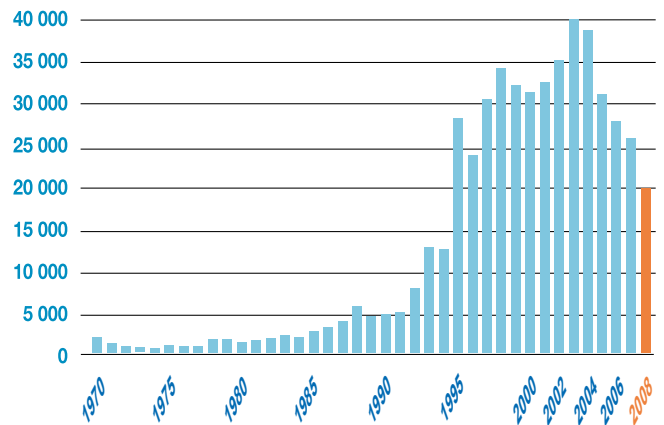
■ Océan Atlantique



■ Océan Pacifique



■ Océan Indien





**Flétan noir**  
*Reinhardtius hippoglossoides*  
Pages 42-43

#### Pression de pêche

- **Dans les zones exploitées par les Groenlandais, les Islandais et les Féringiens** (V, VI, XII et XIV), les captures réelles (qui ont fluctué entre 21 000 tonnes et 31 000 tonnes **par an entre 2000 et 2009 - 28 000 tonnes en 2010**) dépassent largement les niveaux recommandés par le CIEM (entre 5 000 et 15 000 tonnes - selon les années). **Pour 2011, la recommandation du CIEM est de 5 000 tonnes.**
- **Dans les zones de mer de Barents et de mer de Norvège** (I et II), le stock et les captures sont à un niveau stable mais faible par rapport au rendement maximal durable (RMD). **Le CIEM maintient pour 2011 sa recommandation de maintenir les prélèvements par pêche à un bas niveau (< 13 000 tonnes)** afin de permettre la consolidation du stock de reproducteurs et à terme de développer les capacités de captures. **La Commission des pêcheries norvégo-russe a décidé de maintenir le niveau autorisé de captures à 15 000 tonnes annuelles pour la période allant de 2010 à 2012.**

#### Le flétan de l'Atlantique - *Hippoglossus hippoglossus*

*Hippoglossus hippoglossus*, appelé aussi "flétan blanc", est également un habitant de l'Atlantique Nord. Il est cependant beaucoup plus rare que le flétan noir, appelé "flétan du Groenland", et n'est qu'épisodiquement capturé. Ce poisson qui peut atteindre 50 ans, peser plusieurs centaines de kilos et mesurer jusqu'à 4 mètres, est très peu connu sur nos marchés. Sa visibilité va vraisemblablement s'accroître avec l'arrivée de poissons d'élevage. À ce jour, le principal producteur de flétan blanc d'élevage est la Norvège, **avec 1 600 tonnes produites en 2009** dans environ 70 élevages.



**Grenadier**  
*Coryphaenoides rupestris - Macrourus berglax*  
Pages 44-45

#### A savoir

##### Quelles mesures ont été prises pour protéger les espèces d'eaux profondes ?

Depuis les années 80, les espèces de grands fonds ont représenté une opportunité pour les pêcheurs face à la réduction des stocks des principales espèces de l'Atlantique Nord-Est. Ces espèces de grands fonds sont mal connues ; leur lente croissance les rend très vulnérables à l'exploitation par la pêche et leur exploitation a un impact sur les écosystèmes marins et sur la biodiversité. **L'Union européenne** a mis en place des mesures de conservation :

- en 2002, des totaux admissibles de captures (TAC) ont été adoptés pour la première fois dans l'Union européenne pour la période 2003-2004. En complément des TAC, un régime de permis de pêche pour les eaux profondes assorti de conditions spécifiques de rapport et de contrôle était instauré. Depuis lors, les TAC ont régulièrement été réduits.
- en 2004, la Commission européenne a proposé une réduction de 35% de l'effort de pêche par rapport aux niveaux de 2003, première année pour laquelle des données fiables sur l'effort de pêche étaient disponibles. Afin d'atténuer l'impact socioéconomique de ces mesures, le Conseil des Ministres de la Pêche de l'UE a décidé une réduction de 10 % pour 2005 et de 10 % additionnels pour 2006.
- en 2010, les autorisations de captures pour le grenadier étaient fixées à 9 388 tonnes toutes zones confondues. **Les scientifiques recommandent de nouvelles réductions de l'effort de pêche. Les captures de requins de grands fonds sont interdites, sauf prises accessoires à hauteur maximale de 3 % du quota et uniquement pour l'année 2011. En 2012, les prises accessoires ne seront plus autorisées.**
- Le TAC pour l'empereur est nul pour les années 2010, 2011 et 2012 (pêche interdite).
- Les TAC 2011 et 2012 pour le grenadier de roche sont respectivement fixés à 8 362 tonnes et 7 388 tonnes.

**L'Assemblée générale des Nations Unies** a adopté, en 2006, une résolution (61/105) visant à protéger les écosystèmes marins de l'impact de la pêche en haute mer. La résolution comprend des mesures visant à gérer les risques liés à la biodiversité marine (notamment les coraux d'eau froide, les monts sous-marins, les cheminées hydrothermales et les espèces vulnérables comme les éponges d'eau profonde). En appui à ce texte, et afin de favoriser la mise en œuvre des pêcheries durables, la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) a publié en juin 2009 une série de directives techniques « directives internationales sur le gestion de la pêche profonde en haute mer » visant à aider le secteur des pêches à réduire les impacts négatifs sur les espèces de poissons et les écosystèmes vulnérables des grands fonds. En 2008, l'Union européenne a adopté un règlement (N°734/2008 du 15 juillet) relatif à la protection des écosystèmes marins vulnérables de haute mer contre les effets néfastes de l'utilisation des engins de pêche de fond. Cet ensemble de recommandations invite fortement les organismes de gestion des pêches à identifier les impacts de l'activité de pêche sur les écosystèmes marins et à tout mettre en œuvre pour les protéger, jusqu'à la cessation de l'activité si les dégâts ont été démontrés ou à titre de précaution si des mesures de conservation n'ont pas été établies pour prévenir un possible impact négatif sur les écosystèmes marins vulnérables (résolution 61/105 art. 83.). **En 2009, en France, à l'issue du Grenelle de l'environnement, l'évaluation de la durabilité de la pêche des espèces profondes a été confiée à une Commission rassemblant pêcheurs, ONG et pouvoirs publics. Les différentes parties prenantes ne se sont pas entendues sur les diagnostics de durabilité environnementale, sociale et économique de cette pêche, ni sur les pistes d'amélioration de son exploitation.**





## Grondin

*Aspitrigla cuculus - Eutrigla gurnardus - Trigla lucerna*

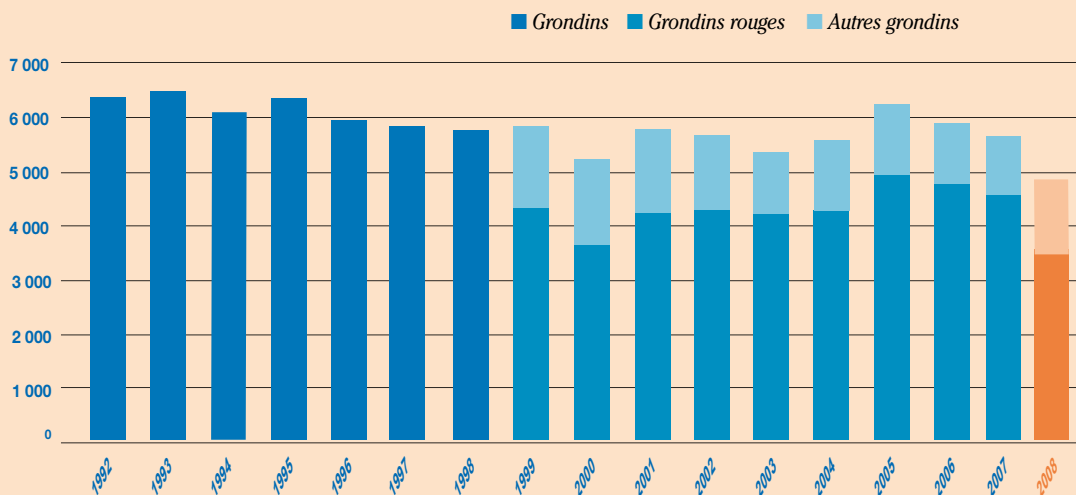
Pages 46-47

Les grondins appartiennent à la famille des triglidés. Ils sont couramment appelés "rougets". Trois espèces sont principalement débarquées dans les criées françaises sans toujours être distinguées dans les statistiques : le **grondin gris** *Eutrigla gurnardus*, le **grondin rouge** *Aspitrigla cuculus* et le **grondin perlon** *Trigla lucerna*. La femelle grondin gris est sexuellement mature à partir de 24 cm. La taille de première maturité sexuelle du grondin rouge serait supérieure à 25 cm.

**La répartition géographique** des trois espèces est à peu près identique : elles fréquentent l'**Atlantique Est**, des côtes marocaines à celles du Danemark. Les principales captures sont enregistrées en **mer Celtique** et en **Manche**.

La petite criée d'Erquy reçoit près du quart de la production nationale de grondin rouge. Au total, quelque 6 000 tonnes par an sont débarquées en France, dont environ 4 000 tonnes de grondin rouge. A noter une baisse notable en 2008, sans que nous puissions en connaître les causes.

### La production française de grondins (en tonnes)



À partir de 1999, les statistiques officielles du ministère distinguent les grondins rouges des autres grondins. Les statistiques comptabilisent comme grondins rouges *Aspitrigla cuculus* et *Trigloporus lastoviza*, ce dernier étant moins courant.

Source : DPMA

### A retenir

- ✓ Plusieurs espèces de grondins sont vendues sur le marché français : le grondin rouge, le grondin perlon, le grondin gris.
- ✓ Ce poisson, notamment le grondin perlon, a une chair délicate.
- ✓ Le grondin rouge, le moins charnu, peut être utilisé pour faire des soupes.
- ✓ La production de grondin est relativement stable. L'état des stocks est mal connu ; ils ne semblent pas en danger mais le manque de connaissance invite à une consommation modérée.



## Hareng

*Clupea harengus*  
Pages 48-49

### Stocks importants et pêche durable

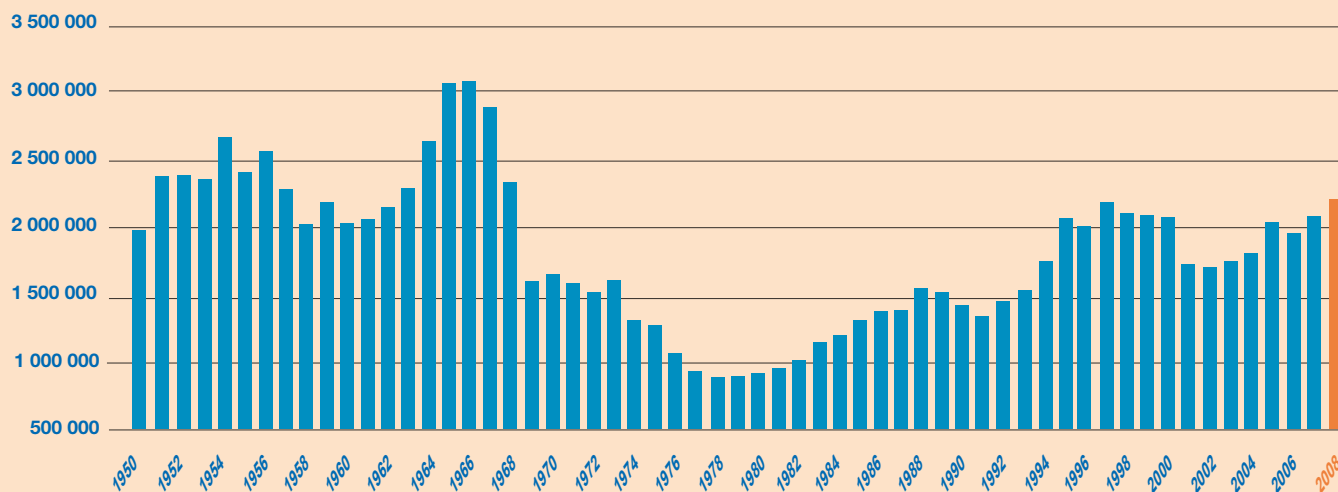
La population de hareng de l'Atlantique Nord-Est est constituée de plusieurs stocks.

Les principaux sont :

- le stock **atlanto-scandien** (hareng norvégien à frai printanier), le plus grand stock de l'Atlantique Nord-Est ;
- les stocks de la **mer du Nord** : celui de Buchan, celui de Dogger et celui des Downs qui sont pleinement exploités ;
- des **stocks côtiers** de moindre importance qui ont leur propre migration et zone de reproduction.

Le stock de **hareng norvégien à frai printanier** jouit d'une population reproductrice solide avec plusieurs classes d'âge abondantes. Le niveau de capture retenu est compatible avec une pêche durable. L'accord signé entre l'Union européenne, les Îles Féroé, la Russie, la Norvège et l'Islande est conforme à une approche de précaution. Les populations des stocks de mer du Nord fréquentant la **mer du Nord, le Kattegat, le Skagerrak** et la **Manche-Est** ont souffert d'un recrutement faible les années passées et d'un risque de réduction de la capacité de reproduction. En conséquence, l'Union européenne et la Norvège ont défini un plan d'aménagement de la pêche, avec application à partir du 1er janvier 2009. Ce plan prévoit que tout doit être mis en œuvre pour assurer une biomasse reproductrice de 800 000 tonnes au minimum. Ce plan audité par les scientifiques en 2010 est conforme à une approche de précaution et l'exploitation est jugée durable. Neuf pêcheries de hareng sont écolabellisées MSC : trois pêcheries en Grande-Bretagne, deux au Danemark, deux en Norvège, une aux Pays-Bas et une en Suède.

### Production européenne de hareng (en tonnes) Source : FAO Fishstat



## Hoki

*Macrurus novaezelandiae*  
Pages 50-51

### Exploitation maîtrisée mais faible recrutement

L'évaluation du stock de hoki (Pacifique Sud-Ouest), divisé en deux sous-stocks (oriental et occidental), est menée annuellement sur la base des données scientifiques et des éléments communiqués par les pêcheurs. Cette évaluation débouche sur la détermination d'un TAC, équivalent ou inférieur au rendement maximal durable (RMD). Le ministère néo-zélandais des pêches décide ensuite d'un TAC Commercial (TACC), divisé en quotas individuels qui sont distribués aux unités de pêche.

Le TACC de la campagne 2008-2009 était fixé à 90 000 tonnes, niveau historiquement le plus bas. Les deux sous-stocks de hoki souffrent en effet, depuis plusieurs années, de recrutement faible. La dernière campagne d'évaluation des stocks (2009) a conclu que la population du stock oriental ainsi que celle du stock occidental se portaient mieux, étant supérieures à celle d'une exploitation équivalente au RMD. Pour la campagne de pêche 2010, le TACC a été fixé à 110 000 tonnes pour les deux sous-stocks, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à la période précédente. Pour la campagne actuelle (2011) le TACC est de 120 000 tonnes.

### Une pêcherie écolabellisée

En 2001, la pêcherie néo-zélandaise fut la première pêcherie d'espèces démersales à obtenir l'écolabel MSC. Cette certification a été reconduite en 2007. Elle est aujourd'hui remise en cause par certains environnementalistes qui dénoncent le niveau des prises accessoires et la détérioration des écosystèmes benthiques par le chalutage de fond. Les prises accessoires de lions de mer et de phoques demeurent une préoccupation, malgré une diminution observée suite aux mesures mises en œuvre par les pêcheurs.



**Lieu jaune**  
*Pollachius pollachius*  
Pages 54-55

### Observations fragmentaires

Les informations relatives à l'état des stocks et aux captures de lieu jaune sont fragmentaires. Cette espèce ne fait l'objet ni de suivis ni de recommandations scientifiques. Les ventes sous criées évoluent entre 2 000 et 4 000 tonnes par an (2 140 tonnes en 2009). Le niveau de captures réelles est sous-estimé en raison des ventes directes sans passage en criée et d'une pêche récréative active sur cette espèce fine.

Le lieu jaune fait l'objet d'un TAC européen (15 887 tonnes en 2011) qui n'est, d'après les données déclarées, jamais atteint. La France est le premier bénéficiaire de quotas de lieu jaune au sein de l'Union européenne (11 110 tonnes en 2011), mais n'utilise pas l'entièreté de ses possibilités de pêche sur cette espèce.



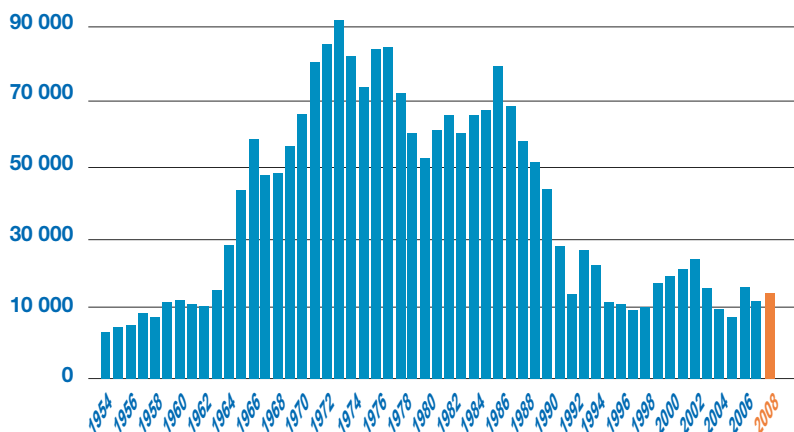
**Lieu noir**  
*Pollachius virens*  
Pages 56-57

### Plusieurs stocks en Atlantique Nord-Est

Le lieu noir est présent dans l'Atlantique Nord-Est, du Groenland au nord du golfe de Gascogne. Les produits commercialisés en Europe occidentale proviennent des stocks suivants :

- le **stock d'Islande** (zone V) est exploité au niveau maximum avec un risque que l'exploitation ne soit pas durable. Une réduction des captures à hauteur de 40 000 tonnes est recommandée.
- le **stock du Plateau Féringien** : la ressource est exploitée à un niveau non durable. Les efforts menés jusqu'à présent (réduction de l'effort de pêche recommandée par les scientifiques) devraient être maintenus.
- le **stock de la mer de Barents, de la mer de Norvège, Ouest Écosse et mer du Nord** est considéré sain et exploité à des niveaux durables ; le plan de gestion a été considéré par le CIEM en accord avec le principe de précaution (2009).
- le **stock du Skagerrak** est considéré sain et exploité à un niveau durable.
- Le **stock du Nord-Est Arctique** jouit d'une pleine capacité reproductive et la pêche y est considérée durable.

### Débarquements français de lieu noir (en tonnes)



Source : FAO Fishstat

### A retenir

- ✓ Le lieu noir est l'une des espèces les moins chères du rayon marée.
- ✓ Les achats de lieu noir peuvent être recommandés.
- ✓ Plusieurs pêcheries de lieu noir sont écolabellisées MSC (dont deux bénéficiant à des armements français).



## Limande commune

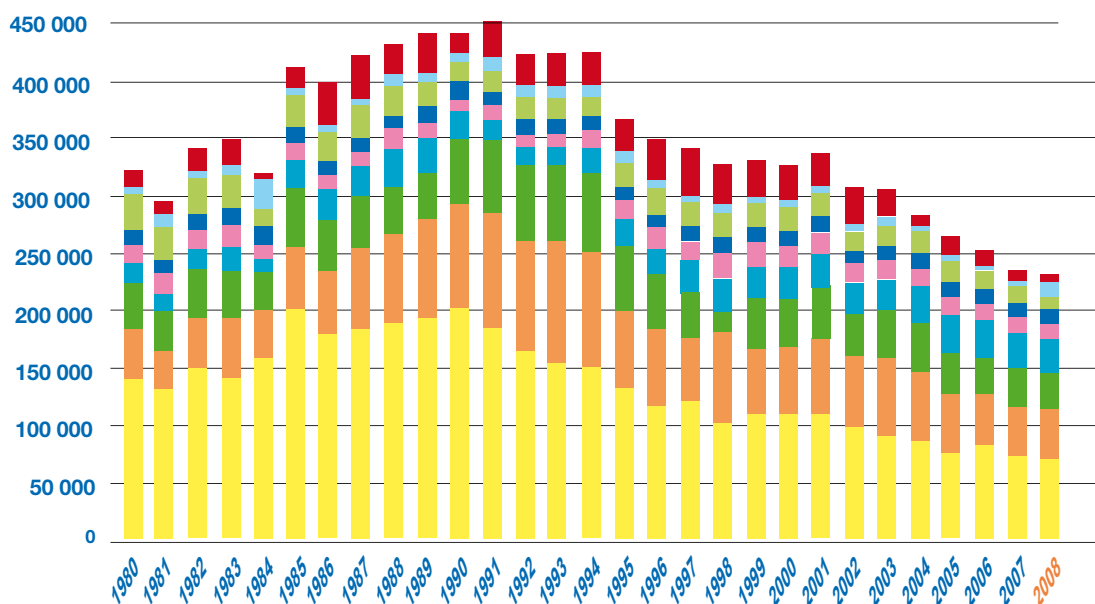
*Limanda limanda*

Pages 56-59

### Chalut de fond, chalut à perche

Espèce côtière, la limande est courante en Manche et en mer du Nord. En France, elle ne fait pas l'objet de pêche ciblée. Elle est capturée accessoirement dans le cadre d'autres pêcheries de poissons plats ou de poissons ronds, par des chalutiers de fond ou des chalutiers à perche. En Europe, les Pays-Bas capturent plus de la moitié des débarquements. En 2011, ils disposent d'un quota de 11 421 tonnes sur un TAC européen de 18 434 tonnes (flets compris) ; la France et la Belgique disposant respectivement de 196 tonnes et 503 tonnes.

## Production européenne des poissons plats dans les eaux de l'Atlantique (en tonnes)



■ Plie ■ Flétan ■ Sole ■ Flet ■ Limande ■ Limande sole  
■ Cardine franche et autres cardines ■ Turbot ■ Autres poissons plats Source : FAO Fishstat



## Lingue franche

*Molva molva*

Pages 60-61

### Chalut de fond

La lingue franche est capturée par les chalutiers de fond. La production est concentrée en Bretagne. En 2009, sur les 2 208 tonnes vendues sous criée, les ports bretons ont reçu plus de 50 % de la production nationale.

### Niveaux variables des stocks

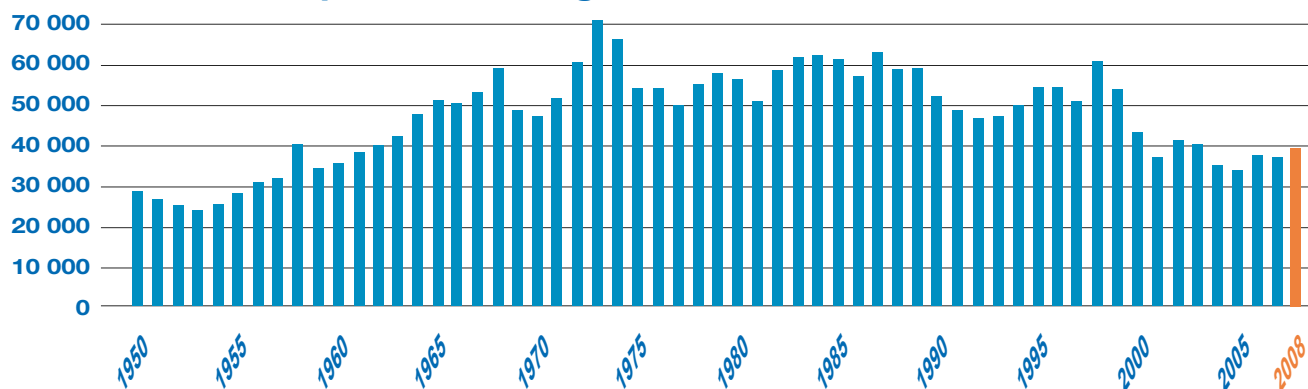
- Dans les zones de la **mer de Barents**, de la **mer de Norvège** et dans les **eaux d'Islande** (zones I et II), le CIEM recommande de réduire les captures à 6 000 tonnes.
- Dans les autres zones de l'**Atlantique Nord-Est**, la population est également faible et à la lumière des débarquements et des CPUE, le CIEM recommande de limiter la pression de pêche à 10 000 tonnes.

En 2003, l'Union européenne et la Norvège ont introduit un TAC sur la lingue franche. Pour l'année 2011, la part réservée à l'Union européenne est de 11 243 tonnes, dont 2 450 tonnes pour la France.

### A retenir

- ✓ La lingue franche est présentée sous la forme de filet frais sans peau et avec peu d'arêtes.
- ✓ Donnez votre préférence aux grands filets qui seraient tirés d'individus sexuellement matures (> 90 cm).
- ✓ A consommer avec modération. Prférez d'autres espèces à filet telles que le lieu noir.

## Production européenne de lingue franche (en tonnes) *Source : CIEM*



**Maquereau**  
*Scomber scombrus*  
Pages 62-63

Le maquereau est reconnaissable entre tous avec sa belle livrée de zèbre bleu et son ventre blanc. Ce pélagique grégaire et rapide (environ 10 km à l'heure) est apparenté aux thons. Il vit en bancs qui peuvent être parfois très importants, ce qui facilite sa capture. Sa distribution géographique est vaste. Dans l'Atlantique Est, il fréquente la zone allant des côtes islandaises à la mer de Barents jusqu'aux côtes d'Afrique de l'Ouest. Il affectionne également la mer Méditerranée, jusqu'en mer Noire.

Il existe deux grandes populations distinctes, celle de la **mer de Norvège** et celle de la mer **Celtique**. Cette dernière passe l'hiver à l'entrée de la Manche, avant de se disperser des deux côtés de la Grande-Bretagne, ou plus vers le Sud le long des côtes françaises. Le maquereau (mâle et femelle) acquiert sa maturité sexuelle vers l'âge de trois ans, quand il a atteint 30 cm. Il peut vivre jusqu'à 20 ans. Cette espèce est très abondante en Atlantique Nord. La production française de maquereaux a évolué ces 12 dernières années (de 1997 à 2008) de 8 000 tonnes à 27 000 tonnes annuelles. Boulogne-sur-Mer est le premier port de débarquement, recevant près de la moitié de l'ensemble des ventes sous criées. En 2009, Saint-Jean-de-Luz fut la seconde halle à marée, avec plus de 700 tonnes commercialisées.

### ... des mesures de précaution s'imposent

Selon les dernières données disponibles (2010), le stock jouit d'une pleine capacité de reproduction, mais la mortalité par pêche serait trop élevée. Entre 1998 et 2008, les captures auraient dépassé le niveau de précaution, étant supérieures aux avis des scientifiques et aux TAC annuels de plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an. Un plan de gestion du stock de maquereau en Atlantique Nord-Est a été adopté en octobre 2008 par les Îles Féroé, la Norvège et l'Union européenne. Le CIEM considère ce plan de gestion conforme à une approche de précaution. Ce plan prévoit de limiter les captures à un niveau situé entre 592 000 tonnes et 646 000 tonnes en 2011, soit une réduction des prises de 31% à 36% par rapport à 2010. Les captures 2009 ont été estimées à 735 000 tonnes. Le TAC 2011 est fixé à 646 000 tonnes, dont 400 813 tonnes réservées aux États membres de l'UE.

En 2010, l'Islande et les Îles Féroé ont fait passer leur quota conjoint de 27 000 tonnes à 215 000 tonnes. Leur décision unilatérale, en réponse à l'augmentation de la biomasse de maquereau consécutive à la bonne gestion du stock ou au réchauffement climatique a été sévèrement critiquée par les autorités européennes, les pêcheurs européens et les ONG.

## Réglementation

### TAC, quota, box et taille minimale

En 2011, le TAC pour l'ensemble de l'Atlantique Nord-Est est fixé à 646 000 tonnes. La part communautaire s'élève à 400 813 tonnes. En mer du Nord, les captures sont interdites toute l'année en zones IIIa, IVa et IVb, et du 15 février au 31 juillet en zone IVa.

Un "box maquereau" a été instauré en Manche : il protège la nourricerie située au sud des côtes de Cornouailles anglaises. Les captures de maquereaux ne peuvent pas dépasser 15 % du poids total des captures, toutes espèces confondues, sauf dérogation accordée aux petits métiers comme la ligne.

Une **taille minimale** de capture est imposée sur le maquereau. Elle est de 30 cm en mer du Nord (zones IVa, IVb, IVc), de 20 cm dans les autres zones de l'Atlantique Nord-Est, et de 18 cm en Méditerranée. Une tolérance de 10 % de poisson n'ayant pas la taille minimale est acceptée. La taille de première maturité sexuelle est de 30 cm (dans le golfe de Gascogne).

### A retenir

- ✓ Le maquereau est un poisson pélagique semi-gras (riche en oméga trois), présent le long de nos côtes.
- ✓ Le stock de maquereau de l'Atlantique Nord-Est fait l'objet depuis fin 2008 d'un plan de gestion visant à restaurer la durabilité de la pêcherie.
- ✓ La consommation de maquereau peut être recommandée.
- ✓ Neuf pêcheries de maquereau sont écolabellisées MSC.



**Merlan**  
*Merlangius merlangus*  
Pages 64-65

#### France, Angleterre, Irlande

Les principales zones de captures comprennent :

- la mer du Nord et la Manche orientale ;
- la mer Celtique.

La France est le premier producteur de merlan en Europe, bénéficiant d'un tiers du quota total alloué en 2011 (13 531 tonnes sur un total européen de 34 564 tonnes, pour un TAC comprenant l'UE et la Norvège de 36 066 tonnes).

La Grande-Bretagne (quota de 10 904 tonnes) et l'Irlande (quota de 5 030 tonnes) sont les deux autres grands producteurs. Le merlan est capturé en association avec le cabillaud, l'églefin et la plie dans le cadre d'une pêche chalutière mixte. Il est par ailleurs capturé accessoirement dans le cadre de la pêche chalutière de langoustines.

#### Stocks fragiles

- **Le stock de la mer du Nord et de la Manche orientale** : l'évaluation des scientifiques est incertaine. La capacité de reproduction semble supérieure à celle de 2008 mais très en dessous de la moyenne. Pour l'année 2011, les TAC retenus sont supérieurs aux recommandations des scientifiques.
- **Le stock de la mer Celtique** : le diagnostic est incertain, sans cohérence entre les CPUE et les résultats de la campagne exploratoire. Cette pêcherie est caractérisée par d'importants rejets. La capacité de reproduction est certes en hausse, mais l'activité de pêche est menée à un niveau non durable.

#### A retenir

- ✓ Le stock de la mer Celtique est caractérisé par une surpêche mais sa population de reproducteurs est en augmentation. Les stocks de la Manche et de la mer du Nord sont fragiles.
- ✓ Les rejets de merlans de toutes tailles sont souvent très élevés.
- ✓ De grande qualité gustative quand il est très frais, le merlan est fragile et se détériore rapidement lors des manipulations pendant et après capture.
- ✓ Les poissons de ligne sont les mieux valorisés.
- ✓ À consommer avec modération.

#### Les rejets

Les navires de pêche européens rejettent une partie non négligeable des poissons, crustacés et mollusques qu'ils capturent, soit parce qu'ils sont trop petits, soit parce qu'ils n'ont pas assez de valeur marchande. Ces animaux sont, dans la plupart des cas, rejetés morts. Certains navires en rejettent plus que d'autres et, à ce titre, les chalutiers de fond rejettent plus que les fileyeurs, et ces derniers plus que les ligneurs. D'après une étude de 2005 publiée par la FAO, les rejets dans l'Atlantique Nord sont estimés à 1 332 000 tonnes par an, soit 13% du volume des prises. En mer du Nord, ils sont estimés entre 500 000 et 880 000 tonnes.

La Commission européenne estime que ce problème de rejets (ou prises accessoires) doit être traité avec un haut degré de priorité ; elle a mis en place un processus de réflexion en vue de mettre en oeuvre des mesures concrètes visant à réduire ces rejets. Les quotas, tels qu'ils sont établis à l'heure actuelle, ne prennent pas en compte les rejets. Il pourrait se révéler nécessaire de redéfinir les TAC afin que les quotas soient basés sur le volume total des prises. La Commissaire européenne en charge de la pêche, Maria Damanaki, a annoncé en mars 2011 vouloir interdire les rejets en mer de poissons morts, dénoncé comme un gaspillage des ressources naturelles. « J'envisage de proposer une interdiction des rejets dans le cadre de mes propositions de réforme de la politique commune de la pêche d'ici quelques mois », a déclaré Mme Damanaki lors d'une réunion à Bruxelles réunissant des représentants des pays européens concernés et du Parlement européen. « Jusqu'ici nous avons tenté de nous attaquer au problème par des mesures techniques. Mais soyons honnêtes, si nous continuons comme ça, ce sera comme de traiter une maladie grave avec de l'aspirine. De fait, la pêche aux poissons plats en Europe produit plus de 70 % de rejets. Ces rejets ne sont pas éthiques, ils représentent un gaspillage des ressources naturelles, comme des efforts des pêcheurs. L'idée serait d'adopter une approche graduelle », a-t-elle souligné, « en commençant par exemple par les espèces pélagiques (anchois, maquereau, thon rouge), puis aux poissons des grands fonds, en élargissant la liste des espèces concernées d'année en année. La question est toutefois très complexe, soulignant qu'il fallait choisir de quelle manière mettre en oeuvre cette interdiction. Une solution pourrait être de déduire les prises des quotas de pêche afin d'encourager les pêcheurs à développer des techniques plus sélectives », a-t-elle cité en exemple.

La Norvège considère les rejets comme un effet obsolète et irresponsable de l'activité de pêche et une menace pour une politique durable de l'exploitation des ressources halieutiques. L'interdiction des rejets prise par les autorités norvégiennes en 1987 n'est qu'un élément d'un ensemble de mesures visant également à réduire les prises accessoires. Les quotas individuels par navire et la politique de contrôle font partie de cet ensemble réglementaire. Un mécanisme de compensation des pêcheurs dans le cas de prises non volontaires est également en place. Par ailleurs, la sélectivité des engins de pêche fait l'objet d'importantes recherches. En août 2010, la Norvège a signé un accord avec l'Union européenne, visant à mesurer les rejets effectués dans les eaux communes, avec la mise en place d'une compensation, sous forme de quota supplémentaire, pour les pêcheurs coopératifs acceptant de débarquer leurs captures non désirées et/ou non autorisées.

Cet accord a été salué par des parties prenantes aussi diverses que le gouvernement écossais et WWF.



**Merlu**  
*Merluccius merluccius*  
Pages 66-67

## État des stocks très variable

La population de reproducteurs du **stock Nord** de l'Atlantique Nord-Est de *Merluccius merluccius* jouit d'une pleine capacité de reproduction selon les données 2009 (CIEM) et la mortalité par pêche est revenue dans la limite d'une exploitation durable. Alors que le stock présentait un état inquiétant au début des années 2000, un plan d'urgence a été introduit en 2001 avec, entre autres mesures, l'obligation d'un maillage à 100 mm pour les chaluts ciblant cette espèce. **Selon les dernières estimations (2010), la biomasse de reproduction est en hausse.**

En 2004, le plan d'urgence a été remplacé par un plan de restauration. Il semblerait aujourd'hui que la baisse de la mortalité par pêche et le bon recrutement aient favorisé l'augmentation du stock de géniteurs. Il est à noter que le stock est tout de même surexploité dans le sens où une réduction de la pression par pêche pourrait permettre d'accroître les rendements à terme.

Selon les dernières évaluations (2009), le **stock Sud de l'Atlantique Nord-Est** de *Merluccius merluccius* souffre d'une capacité reproductive affaiblie et présente des risques de surexploitation. En 2007, le CIEM avait recommandé la fermeture de la pêche. En réalité, la mortalité par pêche a augmenté et le TAC n'a pas été respecté. De plus, cette pêcherie se caractérise par des rejets importants.

Le stock de *Merluccius merluccius* du **golfe du Lion** est exploité au-delà d'un niveau jugé durable sur le long terme. **Une réduction de la mortalité par pêche est recommandée.**

Dans l'**Atlantique Sud-Ouest**, *Merluccius hubbsi* est considéré comme largement surexploité et fait l'objet d'un plan de redressement qui porterait ses fruits. **L'introduction du règlement européen sur les certificats de captures a offert la possibilité aux autorités argentines de mettre en place un nouveau système de « limite maximum de capture par armement » qui devrait réduire les captures non déclarées.**

Au sud de l'**Atlantique Est**, deux populations de merlus, le merlu côtier du Cap (*Merluccius capensis*) et le merlu profond du Cap (*Merluccius paradoxus*) fréquentent les eaux au large de la Namibie et de l'Afrique du Sud. La biomasse de *Merluccius capensis* sur la côte Sud serait proche du niveau correspondant au rendement maximum durable. Certains indices attestent de la reconstitution du stock de *Merluccius paradoxus*.

Au sud du **Pacifique Est**, il existe deux unités de stocks distinctes composées de sous-espèces différentes de merlus du Pacifique Sud, *Merluccius gayi peruanus* entre 0° et 14° de latitude Sud au large de l'Équateur et du Pérou et *Merluccius gayi gayi*, entre 19° et 44° de latitude Sud au large du Chili. *Merluccius gayi* se développe le long des côtes péruviennes et chiliennes. Le stock péruvien a été surexploité pendant plusieurs années jusqu'à épuisement.

Le gouvernement péruvien a imposé, fin 2002, une interdiction totale de cette pêche. Le stock a donné des signes de reprise deux ans après cette fermeture.

En 2008, le stock était évalué à 180 000 tonnes avec un quota de 45 000 tonnes accordé pour 2009. En 2009, il a été difficile à l'IMARPE (Instituto del Mar del Perú / institut de la mer péruvien), de faire une évaluation précise du stock en raison du phénomène El Niño qui perturbe les courants. Un quota de précaution a été ramené à 40 000 tonnes pour 2010.

Le stock chilien de merlu du Pacifique Sud est considéré comme pleinement exploité, avec toutefois un risque de surexploitation. La biomasse de reproduction donne des signes positifs mais le stock serait toujours faible. En 2009, l'IFOP (Instituto de Fomento Pesquero) a recommandé un TAC de 45 000 tonnes, mais le conseil national des pêches a arrêté un TAC de 55 000 tonnes.



## Perche du Nil

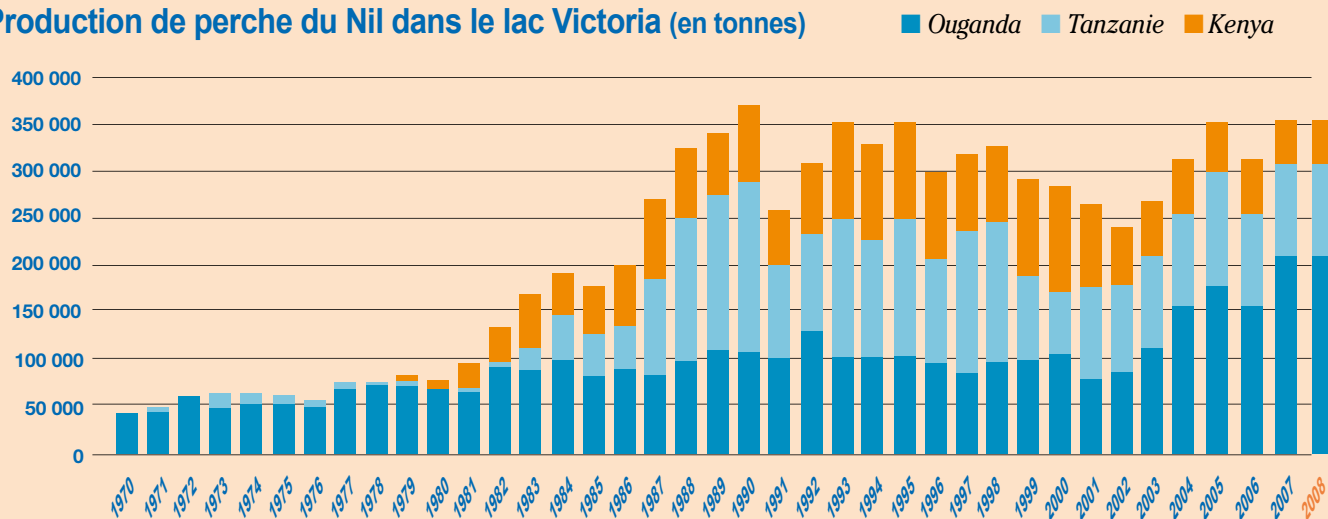
*Lates niloticus*

Pages 70-71

Dans un accompagnement de l'effort de gestion de la ressource, l'association des transformateurs de poisson d'Ouganda a décidé d'acheter et de transformer des poissons de plus de 50 cm depuis 2007. Cette mesure a également été adoptée par le Kenya et la Tanzanie.

En novembre 2009, les trois pays riverains exploitant la pêche ont décidé d'un plan commun appelé "Opération sauvons la perche du Nil" visant à éradiquer la pêche illégale et renverser le déclin de la biomasse. **La formation et l'implication des communautés de pêcheurs sont l'un des piliers de ce plan de gestion de cette pêche dans le lac Victoria.**

### Production de perche du Nil dans le lac Victoria (en tonnes)



Source : FAO Fishstat



## Plie

*Pleuronectes platessa*

Pages 72-73

### Taille et TAC

La pêche de plies est assujettie à **une taille minimale et un TAC** :

- la **taille minimale** est fixée à 25 cm en mer Baltique, 27 cm partout ailleurs sauf en Méditerranée où il n'existe pas de taille réglementaire pour cette espèce ;
- un **TAC** (total autorisé de captures) a été établi pour limiter les captures. En 2009, il a été fixé à 78 311 tonnes pour l'ensemble de l'Union européenne, dont 55 000 tonnes en zones IIa, IIIa et IV (mer de Norvège, mer du Nord), 9 350 tonnes dans le Skagerrak, et 4 646 tonnes en zone VIIde (Manche).

Les principaux pays producteurs sont le Danemark (16 056 tonnes pêchées en 2009), les Pays-Bas (23 476 tonnes pêchées) et la Grande-Bretagne (14 792 tonnes pêchées).

### État des stocks : variable selon les zones

- En **Manche Est**, la capacité reproductive est stabilisée à un niveau bas ; la pêche est considérée non soutenable.
- En **Manche Ouest**, la capacité de reproduction est réduite mais l'exploitation est jugée soutenable.
- En **mer du Nord**, la capacité de reproduction du stock est restaurée et la pêche est durable. **Le niveau du TAC retenu par les gestionnaires pour 2011 (73 400 tonnes) est conforme à une approche de précaution.**
- Dans le **Skagerrak**, en attendant de plus amples informations (études prévues en 2011), les scientifiques considèrent que les captures devraient être inférieures à 8 000 tonnes. Les gestionnaires de la ressource ont fixé le TAC à 9 938 tonnes pour 2011.

### A retenir

- ✓ Dans certaines pêcheries, le taux de rejet de plies sous taille est très important.
- ✓ Limitez les achats de plies de Manche Est et du Kattegat/Skagerrak.
- ✓ Prférez la plie de la mer du Nord, la plus grande des pêcheries de cette espèce et de Manche Ouest.
- ✓ Privilégiez les plies supérieures à 35 cm.
- ✓ Deux pêcheries sont écolabellisées MSC (en zone IVb de mer du Nord).



En Belgique, la plie est de toute première importance. Elle est la principale espèce pêchée, représentant plus du cinquième des débarquements du pays (entre 5 000 et 8 000 t. selon les années). En 2008, les débarquements de plies ont atteint 5 219 tonnes, pour une production totale (toutes espèces) de 22 600 tonnes.

En France, l'espèce représente moins de 1 % des ventes sous criée. Les plus gros débarquements sont enregistrés à Boulogne-sur-Mer (869 tonnes vendues sous criée en 2009, soit 51 % du total français). Les autres débarquements sont répartis sur les ports normands et bretons.



## Raie

*Raja spp.*

Pages 74-75

### Stocks épuisés

Selon le CIEM, sont épuisés :

- les stocks de **pocheteau gris** (*Dipturus batis*) de mer du Nord et de l'ouest des Iles Britanniques,
- le stock de **raie blanche** (*Rostroja alba*) de l'ouest des Iles Britanniques.

Les **stocks de la raie bouclée** (*Raja clavata*), de la **raie mêlée** (*Raja microocellata*) et du **pocheteau gris** (*Dipturus batis*) sont considérés comme épuisés. Ces espèces sont inscrites sur la liste rouge des **espèces menacées** établie par l'UICN.

Le diagnostic pour les autres stocks est en général incertain compte-tenu des incertitudes des données sur les captures, mais certaines espèces sont considérées plus sensibles que d'autres, comme la raie ondulée encore appelée **raie brunette** (*Raja undulata*).

En mer du Nord, les captures de raies avoisinaient 4 500 tonnes par an entre les années 70 et 90.

En 1999, un TAC a été introduit pour les zones CIEM IIa et IV. Fixé à 6 600 tonnes en 1999, il n'a cessé de baisser pour atteindre 2 190 tonnes en 2007, 1 643 tonnes en 2009 et 1 397 tonnes en 2011.

En 2011 :

- le TAC pour les espèces de raies autorisées pour les zones VIa,b, VIIa,c,e,k (Ouest Ecosse, Ouest Irlande, mer d'Irlande) est fixé à 11 379 tonnes et le quota français à 4 612 tonnes.
- pour les zones VIII et IX, le TAC a été fixé à 4 640 tonnes, dont 1 435 tonnes pour la France.

### Situation critique

En 2009, en France, les ventes sous criée se sont élevées à 5 446 tonnes dont 2 906 tonnes de **raies fleuries** *Raja naevus* et 729 tonnes de **raies douces** *Raja montagui*. La Bretagne est la principale région de production pour cette famille d'espèces. Devant la situation critique de plusieurs populations de raies, certaines chaînes européennes de supermarchés, notamment au Royaume-Uni, ont supprimé toutes les espèces de raies de leur liste d'achats.

### Nouvelle réglementation

En 2009, le nouveau règlement de l'Union européenne établissant les TAC et quotas inclut de nouvelles mesures concernant les raies et les requins. Ainsi, les raies brunette, blanche et ondulée, le pocheteau gris et l'ange de mer commun ne peuvent être conservés à bord et doivent être remis à l'eau rapidement. Les espèces autorisées à la pêche (la **raie fleurie** *Leucoraja naevus*, la **raie bouclée** *Raja clavata*, la **raie blonde** *Raja brachyura*, la **raie douce** *Raja montagui*, la **raie batarde** *Raja microocellata*, la **raie circulaire** *Leucoraja circularis*, la **raie chardon** *Leucoraja fullonica*) doivent être identifiées et reportées sur le logbook du pêcheur.

En 2010, les scientifiques ont étudié la pertinence et la possibilité de mesures de gestion de la **raie brunette** qui pourrait permettre une exploitation raisonnée compatible avec le renouvellement du stock. Leurs recommandations sont les suivantes : en 2011 et 2012, cette espèce ne doit faire l'objet d'aucune pêche ciblée en zones IV, VIId,e,j (mer du Nord, Manche, sud Irlande) ainsi que dans les zones VIII et IX (golfe de Gascogne, péninsule ibérique).



**Sardine**  
*Sardina pilchardus*  
Pages 84-85

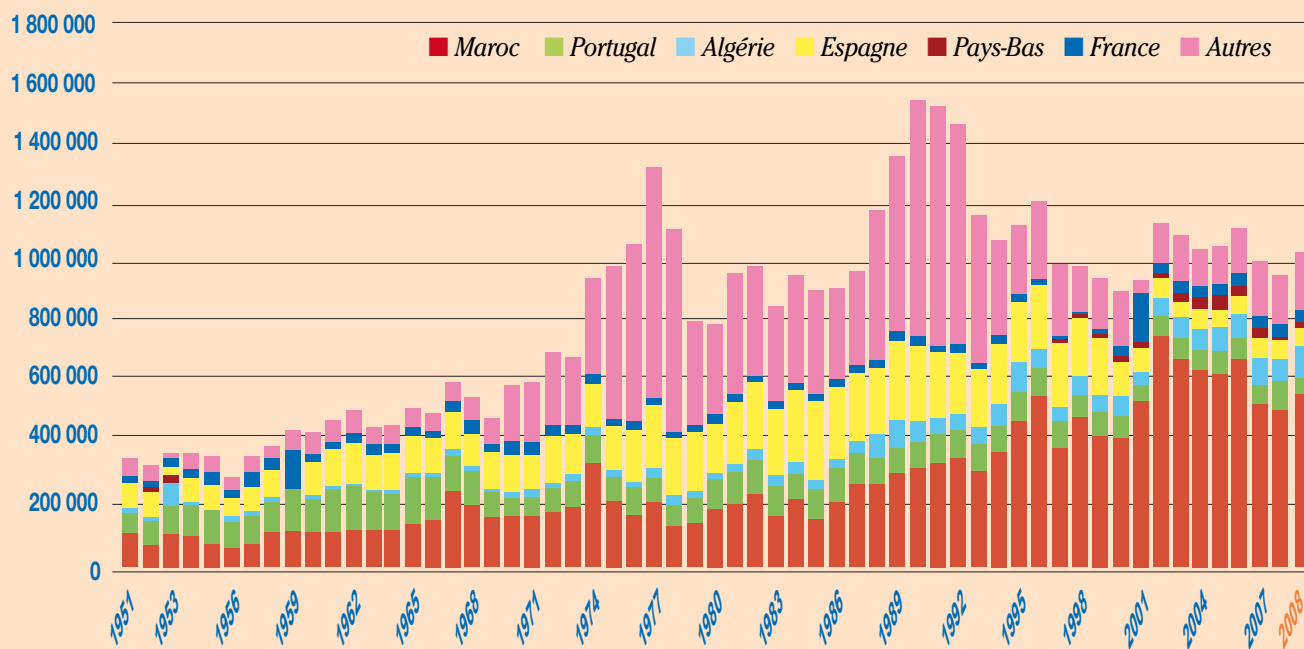
#### Stocks : situation variable

- L'état du **stock du golfe de Gascogne** est mal connu. Les volumes débarqués sont stables depuis plusieurs années. Les campagnes annuelles de l'Ifremer tentent de combler les lacunes des connaissances sur le fonctionnement de l'écosystème pélagique.
- Le **long des côtes espagnoles et portugaises**, zones VIIIc et IXa, la population souffre de faible recrutement. Cependant la pêche n'affecterait pas l'état du stock. **Les recommandations sont inchangées par rapport aux périodes précédentes : les captures ne devraient pas excéder 75 000 tonnes.**
- Au large des **eaux marocaines**, les **stocks du Nord** et du **Centre** sont pleinement exploités, les captures ne devraient pas dépasser 400 000 tonnes. Le **stock C**, celui du Grand-Sud, est sous-exploité.
- Le stock de **Méditerranée** : l'abondance et l'exploitation de ce stock varient selon les zones, mais sans risque de non-durabilité avec les niveaux actuels d'exploitation, selon la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). **La recommandation est de ne pas augmenter l'effort de pêche afin de préserver la biomasse globale.**

#### A retenir

- ✓ La sardine est l'un des poissons les moins chers. Sur le marché du frais, l'offre de filets a relancé la demande pour ce produit parfois boudé des consommateurs en raison de son goût et de son odeur prononcés.
- ✓ Les sardines en conserve représentent une entrée de choix : à la fois savoureuses, fondantes et riches en oméga trois. Les produits dits millésimés (travaillés avec soin à partir de sardines fraîches) apparaissent sur les cartes de restaurants prestigieux.
- ✓ Les différents stocks de sardine semblent exploités à des niveaux durables. Celui face au grand-sud marocain est largement sous-exploité.
- ✓ La consommation de sardines peut être recommandée.
- ✓ **Trois pêcheries sont certifiées MSC (Grande-Bretagne, France, Portugal).**

#### Production de sardine européenne, *Sardina pilchardus* (en tonnes)



Source : FAO Fishstat

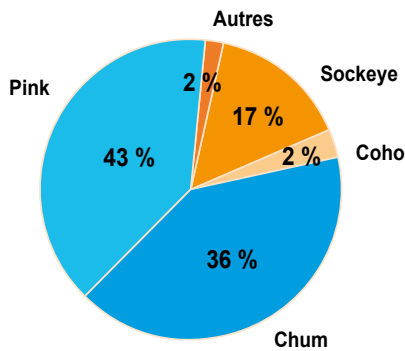


## Saumon

*Salmo salar* - *Oncorhynchus gorbuscha* - *O. keta* - *O. kisutch* - *O. nerka* - *O. tshawytscha*

Pages 86-87

### Les principales espèces de saumon sauvage (en % de la production mondiale totale)



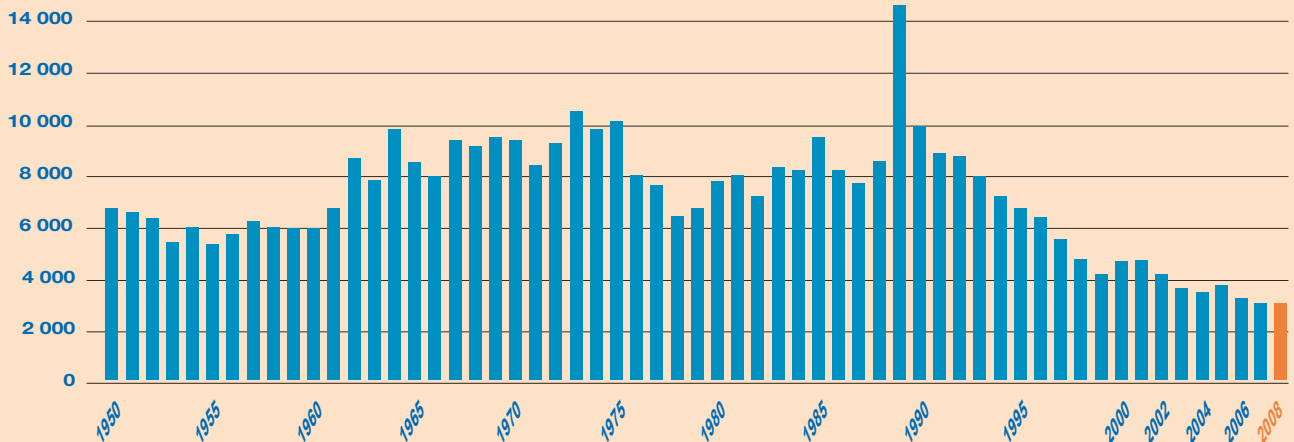
Source : FAO Fishstat 2009  
Moyenne sur la période 2006-2008

### A retenir

- ✓ *Salmo salar*, le saumon sauvage de l'Atlantique a fait, par le passé, l'objet d'une pêche intense qui a lourdement affaibli ses stocks et sa capacité de reproduction.
- ✓ Le saumon frais, consommé en Europe de l'Ouest, est principalement issu d'élevages de saumon Atlantique *Salmo salar*.
- ✓ Les qualités environnementales de la production du saumon d'élevage varient selon les exploitations. La production de saumon 'biologique' se développe mais reste encore faible.
- ✓ Les saumons sauvages d'Alaska présents sur le marché européen principalement sous forme surgelée ou fumée sont écolabellisés MSC, ainsi que le saumon rouge de Colombie-Britannique et les saumons Pink et Kéta de Russie (île d'Iturup).

### Production européenne de *Salmo salar* sauvage (en tonnes)

Source : FAO Fishstat



En 2008, la production de *Salmo salar* d'élevage s'est élevée à 743 000 tonnes en Norvège, à 388 800 000 tonnes au Chili, à 129 000 tonnes au Royaume-Uni et à 10 000 tonnes en Irlande. A noter le développement de la production et de la consommation de saumon biologique.



## Sole

*Solea vulgaris - Solea senegalensis*

Pages 90-91

### Des stocks de santé variable

- La capacité de reproduction du stock de **mer du Nord** est réduite mais l'exploitation est considérée durable ; le plan de gestion est en accord avec l'approche de précaution ;
- le stock de **Manche orientale** jouit d'une pleine capacité de reproduction mais fait l'objet d'une exploitation non soutenable ;
- en Méditerranée, le **stock du golfe** du Lion est pleinement exploité. Il est recommandé aux pêcheurs de ne pas augmenter l'effort de pêche ;
- le stock du **golfe de Gascogne** jouit d'une pleine capacité de reproduction et l'effort de pêche est durable ; le programme d'aménagement de l'exploitation introduit en 2006 a atteint ses objectifs en matière de consolidation de la biomasse reproductrice (évaluation 2009) ;
- le stock de **Manche occidentale** est de faible taille et supporte un effort de pêche élevé mais inférieur au niveau optimal. La pêche y est considérée durable ;
- Le stock de **Skagerrak** et **Kattegat** jouit d'une pleine capacité de reproduction et d'une exploitation durable ;
- Les stocks de poissons plats des côtes de l'**Afrique de l'Ouest** (dont la sole *Cynoglossus senegalensis*), fortement exploités avec un potentiel reproducteur extrêmement faible, sont considérés en situation critique par les scientifiques.

### Sous haute surveillance

Les règles régissant les conditions d'exploitation des différents stocks de soles comprennent :

- une **taille minimale** de commercialisation fixée à 24 cm pour *Solea vulgaris* (la taille de première maturité sexuelle est de 31 cm dans le golfe de Gascogne et de 28 cm en Manche) ;
- une **taille des mailles** des filets réglementée (80 mm pour le chalut ; 100 mm pour le filet avec dérogation à 90 mm). La taille des mailles de 80 mm entraîne des rejets importants de plies sous taille.
- des **TAC**, totaux autorisés de captures. En 2009, le TAC européen s'élevait à 28 406 t.
- des **contraintes** sur la puissance des navires et le nombre de jours de pêche.

### A retenir

- ✓ La plupart des stocks de sole en Europe se portent bien, mais certains d'entre eux font l'objet d'une exploitation non durable (stock Manche orientale).
- ✓ L'exploitation de la sole du Sénégal est considérée comme non-durable et sa consommation est déconseillée.
- ✓ La pêche au chalut à perche et l'utilisation de la maille de 80 mm sont accompagnées d'importantes prises accessoires de petits cabillauds et de petites plies (en dessous de la taille commerciale réglementaire).
- ✓ Préférez les soles d'au moins 30 cm (> 250 g).
- ✓ Deux pêcheries de sole en Grande-Bretagne et une pêcherie au Danemark sont écolabellisées MSC.



## Thon albacore

*Thunnus albacares*

Pages 94-95

### Stocks pleinement exploités

La plupart des stocks d'albacore à travers le monde sont pleinement exploités, voire surexploités, avec risque d'effondrement des stocks en Atlantique Centre-Ouest.

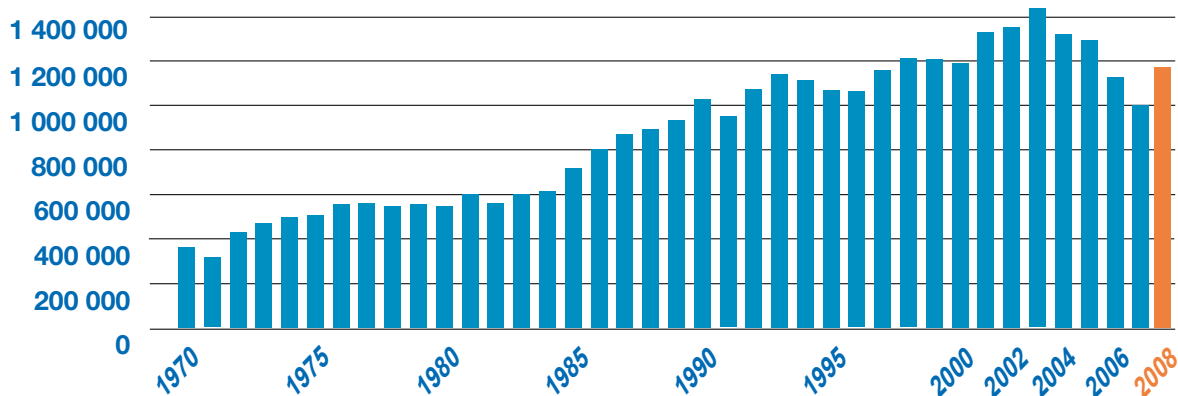
**Stock de l'Atlantique** : selon les dernières estimations (2008), le stock ne serait pas surexploité, et l'espèce n'est pas en danger.

**Stock Pacifique Est** : selon les dernières évaluations (2009), le niveau de mortalité par pêche dans le Pacifique Est serait proche du RMD. La pêche est considérée durable mais une augmentation de l'effort de pêche n'est pas recommandée.

**Stock du Pacifique Centre et Ouest** : malgré une biomasse et un niveau de recrutement affaiblis par la pêche, le stock de la région ne souffre pas de surexploitation. Cependant les situations varient d'une zone à l'autre et la baisse de la mortalité par pêche ne doit pas croître.

**Stock de l'océan Indien** : les estimations actuelles de la biomasse totale et de la biomasse du stock de reproducteurs montrent une forte diminution au cours de la décennie écoulée. La pression par pêche semble se situer au-delà de celle du RMD. Les captures abondantes de juvéniles d'albacore par les senneurs exploitant les objets flottants dérivants seront préjudiciables au stock si elles se poursuivent.

## Production mondiale de thon albacore (en tonnes)



Source : FAO fishstat

### A savoir

#### Les objets flottants dérivants

Les objets flottants dérivants (ou DCP - dispositif de concentration de poissons), qu'ils soient naturels ou artificiels, ont un pouvoir concentrateur sur de nombreuses espèces pélagiques. Les pêcheurs exploitant les grands pélagiques immergent des radeaux et s'en servent de piège à poissons. Les captures autour des objets flottants dérivants se sont accrues et le niveau de prélèvement des juvéniles est inquiétant, notamment dans l'océan Indien. Les DCP attirent tout un écosystème : à la fois les espèces ciblées et des espèces non ciblées (requins, raies...). Au niveau mondial, les prises autour des DCP représentent plus de la moitié des captures mondiales de thons tropicaux. Dans l'océan Indien, ce taux est de 70%. Ces objets de concentration entraînent un changement du comportement biologique des poissons et leur impact écologique n'est pas complètement identifié. Ceci pose question aux biologistes. *L'observation des effets des DCP sur le comportement des poissons fait l'objet de recherches dans le cadre du programme européen FADIO I.*



### Thon germon

*Thunnus alalunga*

Pages 96-97

#### Stocks

- Dans la **zone Atlantique**, la population de germon appartient à deux stocks distincts : le stock Nord et le stock Sud.
  - Le stock de l'**Atlantique Nord**, selon les derniers éléments disponibles (2009), souffrirait de surexploitation depuis la moitié des années 80. Sa biomasse de reproduction est affaiblie et le recrutement est à son plus bas niveau historique. La CICTA recommande une réduction du niveau de capture pour garantir la durabilité du stock. *Les prises ne devraient pas dépasser 28 000 tonnes annuelles.*
  - Le stock de l'**Atlantique Sud** est, selon les données 2007, exploité au-delà du RMD. Une réduction de la pression de pêche est nécessaire pour améliorer l'état du stock. La CICTA a fixé le TAC à 29 200 tonnes pour chaque année, à compter de 2008 et jusqu'en 2011, *niveau estimé comme permettant la restauration du stock.*
- Le stock du **Pacifique Sud** est abondant, pleinement exploité et sa pêche est jugée durable, mais la pression de pêche ne doit pas augmenter.
- Le stock de l'**océan Indien** est qualifié de pleinement exploité et ne présente pas de risque. Il serait cependant en meilleur état en l'absence des pêcheries de surface ciblant les juvéniles.
- Le stock de la mer **Méditerranée** n'a jamais été évalué.

### A savoir

#### Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la pêche au filet maillant dérivant est interdite

Cette décision a été prise par les autorités européennes suite à la pression des environnementalistes qui dénonçaient l'importance des prises accessoires de dauphins mais également en réponse à des enjeux socio-économiques. Le filet maillant dérivant a été remplacé par le chalut pélagique, qui privilégie le volume au détriment de la qualité et ne permet pas de valoriser les captures.

*Très souvent, l'inadéquation entre les produits débarqués (volumes trop importants de poissons très abîmés) et les besoins du marché entraîne une chute des prix à la première vente (criée) et le retrait du produit du marché du frais. Parallèlement, la forte demande de thon frais de qualité fait appel aux produits d'importation (germon de palangre et albacore). A noter : les captures de germon ont été moindre en 2009 et 2010.*



## Thon rouge

*Thunnus thynnus*

Pages 98-99

### Surpêche et menace sur le stock

Le **stock de l'Atlantique et de Méditerranée** est divisé en deux sous-stocks plus ou moins interdépendants : celui à l'Est du 45<sup>e</sup> méridien et celui à l'Ouest de ce même méridien. Les zones de ponte se situent en Méditerranée pour le stock Est (Atlantique et Méditerranée), et dans le golfe du Mexique pour le stock Ouest. L'opacité de l'activité réelle de la pêche, le manque de fiabilité des données décrivant les captures officielles, les volumes importants de prises non déclarées, le manque de connaissances de certains aspects de la vie du thon rouge et le défaut d'application des règles de gestion veillant à la durabilité du stock, laissent peu de doute sur la situation de surpêche et sur le caractère très altéré du stock de thon rouge de l'Atlantique Nord. Celui-ci donne tous les signes de surexploitation et sa capacité de reproduction est au plus bas. Dans les années 2000-2004, la population de reproducteurs était estimée à la moitié de celle du début des années 70. Aujourd'hui, elle serait encore moindre. Dans le même temps, la mortalité par pêche a fortement augmenté. Elle s'est même accrue avec l'essor de l'activité d'embouche à la fin des années 90. Les poissons capturés et mis en cage pour grossissement échappent aux déclarations de capture.

La pêche au thon rouge se caractérise par une sous-déclaration importante des captures, ce qui complique la compréhension scientifique du stock et la prise de mesures de gestion efficaces. La pêche illégale aurait ces dernières années été divisée par deux ou trois, mais demeure à des niveaux élevés.

### Stock Atlantique Est

En 2006, le TAC fixé par la CICTA était de 32 000 tonnes par an ; les captures annuelles réelles avoisinaient les 50 000 tonnes.

En 2007, le TAC a été réduit à 29 500 tonnes ; les prises réelles s'élevaient à 61 000 tonnes.

En 2008, le TAC était fixé à 28 500 tonnes ; l'écart entre les prises déclarées et les captures réelles serait tombé à 10 ou 12 000 tonnes.

En 2009, ont été décidés une nouvelle réduction du TAC (22 000 tonnes) et un renforcement des mesures de contrôles.

Pour l'année 2010, le TAC a été fixé à 13 500 tonnes et la campagne de pêche est réduite à 1 mois (15 mai – 15 juin). Les dérogations visant à étendre la saison pour cause de mauvais temps ont été supprimées.

Pour l'année 2011, le TAC est fixé à 12 900 tonnes, un niveau de capture qui offre 67% de chances que le stock soit pleinement reconstitué à l'horizon 2022. A noter que la production potentielle de ce stock est de l'ordre de 50 000 tonnes, dans le cas d'une biomasse restaurée et d'une mortalité par pêche équilibrée (niveau RMD).

### Situation critique du stock Atlantique Est

Dans les années 2000, la mortalité par pêche était trois fois supérieure au niveau qui aurait permis d'atteindre un rendement optimal. La biomasse des reproducteurs a aujourd'hui atteint un niveau très faible, en raison, entre autres, du ciblage des gros individus destinés à des opérations d'engraissement (embouche). Le stock serait en situation critique et sa capacité de reproduction réduite au tiers de ce que pourrait assurer le RMD.

L'évaluation menée en 2010 par le comité permanent pour la recherche et les statistiques de l'ICCAT a été réalisée sur la base de données comportant les statistiques de captures, d'effort de pêche et la taille des prises. Les informations disponibles ont notamment montré que les prises de thon rouge en Atlantique Est et en Méditerranée ont été fortement sous déclarées depuis le milieu des années 1990 jusqu'en 2007 inclus. L'ICCAT considère que ce non-respect du TAC et la sous-déclaration des captures ont compromis la conservation du stock.

### Il est urgent d'agir

Devant l'inefficacité des mesures publiques prises à ce jour en matière de protection de cette espèce, certains acteurs du marché en France et à l'étranger (enseignes de la grande distribution, associations de Chefs et restaurateurs) ont choisi de retirer le thon rouge (Atlantique et Méditerranée) de leur liste d'achats. En février 2010, l'Union européenne s'est dite favorable à l'inscription du thon rouge à l'Annexe I de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction). Un mois plus tard, par une large majorité et sous la pression du Japon, les Etats Parties à la CITES ont rejeté cette proposition d'inscription à l'Annexe I qui aurait permis de suspendre les exportations de cette espèce et son commerce international. Le thon rouge, par les forces économiques en présence (valeur élevée du produit, outils de production fortement subventionnés, revenus élevés le long de la chaîne de distribution) et de l'inefficacité des contrôles, illustre les dérives possibles en matière de gestion d'une ressource halieutique. A noter qu'un grand nombre d'acheteurs professionnels (supermarchés, poissonniers, restaurateurs) ont fait le choix de ne plus mettre à disposition de leurs clients cette espèce fortement médiatisée.



## Langoustine

*Nephrops norvegicus*

Pages 120-121

### Deux stocks distincts

Deux stocks majeurs sont exploités par les pêcheurs français :

- le stock de la mer Celtique ;
- le stock du golfe de Gascogne.

A ces deux stocks majeurs, on peut ajouter le banc de Porcupine situé à des profondeurs plus élevées (allant jusqu'à 400 m).

Par ailleurs, la France importe des quantités importantes de langoustines issues des **stocks écossais**.

**Le stock de la mer Celtique** est principalement exploité par les chalutiers de fond français et irlandais et, dans une moindre mesure, anglais tandis que le banc de Porcupine est également exploité par des navires espagnols. En France, ce sont des armements principalement basés au Guilvinec, Concarneau et Lorient qui participent à ces pêcheries polyvalentes associant poissons et langoustines. Selon les données scientifiques, la population totale et le recrutement des langoustines ne suscitent pas d'inquiétude.

Le stock est considéré stable. De plus, les tailles moyennes des individus débarqués auraient augmenté signalant de plus forts recrutements. Cette pêcherie fait toujours l'objet de rejets importants (petites langoustines, poissons blancs). Le banc de Porcupine présente un équilibre plus fragile.

**Le stock du golfe de Gascogne** est exploité à plus de 90 % par les chalutiers de fond français de la façade Atlantique. Au cours des 10 dernières années, il a subi une forte pression de pêche. La mortalité par pêche est supérieure au niveau optimal et les prises accessoires de juvéniles de poissons (merlu et baudroie principalement) et de petites langoustines sont importantes. Mais ce stock est doté d'une population de géniteurs stable, voire en hausse avec une mortalité par pêche plutôt en baisse, et il n'est pas considéré aujourd'hui en danger. Le TAC du golfe de Gascogne (première zone d'approvisionnement du marché français) est passé de 4 104 tonnes en 2009 à **3 899 tonnes en 2010 et en 2011**. Depuis 2002, les pêcheurs français se sont fixé des règles plus contraignantes que ne l'exige la réglementation européenne : une licence limitant le nombre de navires participant à la pêcherie, une taille minimale de capture supérieure à ce qu'exige la réglementation européenne (90 mm au lieu de 70 mm), l'expérimentation et la généralisation progressive d'engins plus sélectifs. Les travaux sur l'adaptation de dispositifs d'échappement des merlus et sur la survie des rejets de langoustines hors taille se poursuivent.

**Stocks exploités par les Écossais** : plusieurs stocks de langoustines situés dans les eaux écossaises sont exploités par des caseyeurs et des chalutiers. Ces stocks peuvent soutenir le niveau actuel de l'exploitation.

Les possibilités de pêche dans les eaux de l'Union européenne ont été révisées à la baisse en 2010 par rapport à 2009. Pour l'ensemble des zones sous juridiction UE (zones IIa, IIIabcd, IV - eaux communautaires - VI, VII, VIIIabcde, IX, X), le TAC est passé de 79 348 tonnes en 2009 à 72 684 tonnes en 2010 **et 69 557 tonnes en 2011**.

### A retenir

- ✓ La langoustine est particulièrement appréciée des habitants de la façade Atlantique.
- ✓ Les producteurs français, principaux exploitants du golfe de Gascogne, ont introduit des mesures visant à stabiliser l'effort de pêche (nombre limité de navires) et à réduire les prises accessoires (engins sélectifs) de petites langoustines et de merlus sous taille.
- ✓ Les stocks européens de langoustines sont surexploités mais la ressource n'est pas en danger.

A consommer avec modération.

- ✓ Une pêcherie de langoustine en Ecosse est certifiée MSC.

## Sources

- Anchois : règlement UE N°685/201 - [www.ices.dk](http://www.ices.dk)
- Anguille : [www.ices.dk](http://www.ices.dk) - [www.comite-peches.fr](http://www.comite-peches.fr)
- Bar : DPAM
- Baudroie : [www.ices.dk](http://www.ices.dk) - [www.ec.europa.eu/](http://www.ec.europa.eu/)
- Cabillaud : [www.ices.dk](http://www.ices.dk) - [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)
- Chinchard : [www.ices.dk](http://www.ices.dk)
- Colin d'Alaska : [www.fakr.noaa.gov/hpfmc/](http://www.fakr.noaa.gov/hpfmc/)
- Congre : DPMA
- Eglefin : [www.ices.dk](http://www.ices.dk) - [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)
- Empereur : [www.ices.dk](http://www.ices.dk)
- Empereur, Grenadier : Règlement (UE) N° 1225/2010 DU CONSEIL du 13 décembre 2010 établissant, pour 2011 et 2012, les possibilités de pêche des navires de l'Union européenne pour des stocks de poissons de certaines espèces d'eau profonde.
- Espadon : Rapport de la réunion ICCAT sur l'évaluation du stock d'espadon de la Méditerranée de 2010.
- Flétan noir : [www.ices.dk](http://www.ices.dk)
- Grenadier : [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)
- Grondin : JO UE règlement 57/2011 du 27.01.2011
- Hareng : [www.ices.dk](http://www.ices.dk) - [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)
- Hoki : [www.fs.fish.govt.nz](http://www.fs.fish.govt.nz) - [www.ices.dk](http://www.ices.dk)
- Langoustine : JO UE règlement 57/2011 du 27.01.2011
- Lieu jaune : JO UE règlement 57/2011 du 27.01.2011
- Limande commune : [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)
- Lingue franche : [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu) - [www.fisheries.no](http://www.fisheries.no)
- Maquereau : [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)
- Merlan : [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu) - Norwegian ministry of fisheries and coastal affairs « Norwegian fisheries management, our approach on discard of fish » 2010 ; Fiskerisekretariatet, Sweden.
- Merlu : [www.ices.dk](http://www.ices.dk) - [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)
- Plie : [www.ices.dk](http://www.ices.dk) - [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)
- Raie : [www.crpb.fr](http://www.crpb.fr)
- Sole : [www.ices.dk](http://www.ices.dk) - [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)
- Thon albacore : <http://firms.fao.org/firms/resource/11> - The western and central Pacific tuna fishery, SPC, 2011.
- Thon germon : <http://firms.fao.org/firms/resource/11>
- Thon rouge : [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu) - Rapport ICCAT 2010-2011 : résumé ; Comité consultatif de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), janvier 2010.
- Règlement (UE) N° 57/2011 DU CONSEIL du 18 janvier 2011 établissant, pour 2011, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'UE et, pour les navires de l'UE, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'UE.

**Direction de la publication :** *Elisabeth Vallet*

**Rédaction :** *Marie-Christine Monfort (Marketing Seafood), Elisabeth Vallet (SeaWeb)*

**Comité de rédaction :** *Alliance Produits de la mer/Seafood Choices*

**Crédits photographiques :** *Olivier Barbaroux/Ifremer*

Copyright © Alliance Produits de la mer – Avril 2011

Un programme de  
**SeaWeb**



**Mixed Sources**  
Product group from well-managed  
forests and recycled wood or fiber  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org), Cert no. COC-1111  
© 1996 Forest Stewardship Council

